



Communiqué de presse

Veuillez noter la date limite : 14 décembre 2020, début de la conférence de presse fédérale.

La Suisse est le premier pays à reconnaître les fautes commises en relation aux adoptions au Sri Lanka

Par un rapport publié aujourd'hui, le Conseil fédéral a officiellement reconnu les fautes commises des autorités suisses dans le cas d'adoptions illégales du Sri Lanka. Lors d'une conférence de presse, il a défini les prochains domaines d'action.

Pour les personnes adoptées impliquées, il s'agit d'une première étape extrêmement importante au début d'un processus de rétablissement commun. La semaine dernière, la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter a eu un entretien personnel avec des personnes concernées et a exprimé ses regrets face à l'injustice commise.

Le Conseil fédéral a publié aujourd'hui un rapport détaillé sur les adoptions illégales d'enfants du Sri Lanka en Suisse. Dans les années 1980 notamment, des centaines d'enfants ont été volés ou achetés au Sri Lanka et amenés en Suisse avec des papiers partiellement falsifiés et au mépris de la législation en vigueur à l'époque. Aujourd'hui, de nombreuses victimes sont à la recherche de leur identité personnelle, de leur famille biologique, de justice et de réparation.

Une bonne base pour une réévaluation complète

Sarah Ineichen, présidente de l'association Back to the Roots, se réjouit du rapport du gouvernement fédéral : "La reconnaissance qu'il apporte pose une pierre importante pour un processus complet de réconciliation avec le passé et de réparation". La réévaluation doit maintenant être étendue à tous les cantons, à toutes les agences de placement concernées à l'époque et à tous les pays d'origine, et être supervisée par une commission indépendante. Back to the Roots soutient la recommandation de la Confédération de confier ce travail à des historiens expérimentés.

La reconnaissance publique des actes répréhensibles doit être suivie de réparations, notamment sous la forme d'une assistance efficace, non bureaucratique et gratuite pour retrouver l'origine des victimes, fournie par des experts confirmés. Celin Fässler de Back to the Roots interpelle le gouvernement fédéral et les cantons : "Nous avons lancé le processus. Il faut maintenant que les autorités prennent leurs responsabilités". Les conseils professionnels d'agences spécialisées indépendantes, le soutien psychologique et l'accès aux archives et à des services de recherche fiables sont essentiels dans la recherche des origines.

La Confédération et les cantons ont pour mission de garantir le droit à l'identité

Le droit à l'identité est incontesté, tant dans le contexte suisse qu'international. Un groupe de travail sous la direction conjointe du KKJPD et de l'Office fédéral de la justice doit maintenant identifier rapidement des mesures pour soutenir efficacement les personnes adoptées dans leur recherche de leur propre identité, de leurs origines et de leurs parents biologiques.

Le rapport du Conseil fédéral est une étape importante pour de nombreuses personnes adoptées au Sri Lanka dans leur recherche personnelle de justice. Back to the Roots souhaiterait également obtenir des précisions sur la responsabilité juridique des autorités suisses, sur leurs obligations internationales et sur le droit des victimes à des prestations d'assistance aux victimes. En tant que signataires de la Convention des Nations unies contre les disparitions forcées, la Suisse et le Sri Lanka sont tenus, en vertu du droit international, de rechercher et d'identifier les enfants disparus, ce qui peut également inclure les personnes adoptées. Dans ce processus, les lignes directrices des Nations unies sur la recherche des personnes disparues doivent être appliquées et un soutien doit également être apporté aux mères qui recherchent au Sri Lanka. La coopération avec les autorités du Sri Lanka dans la recherche de l'origine doit être améliorée.

Analyse historique et mesures politiques

Par son postulat Ruiz (17.4181), le Conseil national a chargé le Conseil fédéral d'enquêter sur les pratiques d'adoption dans le passé. Sur mandat de l'Office fédéral de la justice, la ZHAW a ensuite mené une enquête scientifique sur le rôle de trois cantons et des autorités fédérales. L'étude démontre que le droit à l'identité a été violé dans les cas étudiés, et que les autorités suisses étaient conscientes du trafic d'enfants, le toléraient sciemment ou même le soutenaient avec des informations systématiquement fausses. La Confédération et les cantons n'ont pas suffisamment assumé leur responsabilité de surveillance des organismes d'adoption et n'ont pas appliqué de manière cohérente le droit en vigueur à l'époque pour protéger les enfants.

Des mesures politiques et juridiques concrètes doivent maintenant découler de la réévaluation historique pour garantir que des choses similaires ne se reproduisent pas. Nous soutenons l'approche du gouvernement fédéral, telle qu'elle est exposée par exemple dans sa réponse au postulat Gysi (20.3722), et appelons à une participation intensive des personnes concernées.

Nous tenons à remercier les personnes adoptées, tous les sympathisants du groupe d'intérêt "Back to the Roots" et les femmes et hommes politiques qui s'engagent pour notre cause. Nous remercions les autorités fédérales et cantonales, les historiens, les institutions et les organisations non gouvernementales travaillant dans le domaine de la recherche de l'origine pour leur coopération professionnelle et constructive. Nous tenons à remercier les représentants des médias qui ont accompagné nos histoires et préoccupations personnelles avec beaucoup de respect et de sensibilité jusqu'à aujourd'hui et les ont portées à l'attention du public

Contacts pour les demandes de renseignements des médias :

Sarah Ineichen, sarah.ineichen@gmail.com, +41 76 373 79 23, présidente de l'association Back to the Roots (D/F)

Le jour de la publication (14.12.2020), nous nous tiendrons à la disposition des médias pour des **témoignages personnels de 10h00 à 14h30** au Vatter Business Center, Bärenplatz 2, 3011 Berne, salle Carlo Lischetti, 2e étage.

Sonja Grass, +41 79 608 62 45, Membre du conseil d'administration de l'association Back to the Roots (D/F, uniquement pour les demandes de renseignements le 14.12.2020)

Documents complémentaires

- Site web de l'association Back to the Roots :
<https://backtotheroots.net/?lang=fr>
- Informations de l'Office fédéral de la justice :
<https://www.bj.admin.ch/bj/fr/home/gesellschaft/adoption/illegale-adoptionen.html>
- Couverture médiatique précédente :
<https://backtotheroots.net/medias/medienberichte/?lang=fr>
- Rapport de la ZHAW "Adoptionen von Kindern aus Sri Lanka in der Schweiz 1973–1997" (D) :
<https://www.bj.admin.ch/dam/bj/de/data/gesellschaft/adoption/illegale-adoptionen/ber-zhaw-adoptionen-srilanka-d.pdf.download.pdf/ber-zhaw-adoptionen-srilanka-d.pdf>
- Résumé du rapport de la ZHAW (F) :
<https://www.bj.admin.ch/dam/bj/fr/data/gesellschaft/adoption/illegale-adoptionen/res-zhaw-adoptionen-srilanka-f.pdf.download.pdf/res-zhaw-adoptionen-srilanka-f.pdf>
- Documents et matériel photo :
<https://backtotheroots.net/medias/download/?lang=fr>
- Postulat Ruiz (17.4181) :
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20174181>
- Interpellation Wasserfallen (20.3677) :
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20203677>
- Postulat Gysi (20.3722) :
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20203722>
- Principes directeurs de l'ONU concernant la recherche de personnes disparues :
<http://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=6QkG1d%2fPPRiCAqhKb7yhsmeCwr67lczPCY64L6Jq3FIfTC5fw8SDPVcS1017X0fWin2bDTeQ62oVugpaJdtZoQCDkBgZGfP5gu9hxM%2fnjP8%3d>

L'association Back to the Roots

Début 2018, des personnes adoptées du Sri Lanka en Suisse ont fondé l'association Back to the Roots afin de travailler ensemble pour leurs intérêts, d'échanger des idées et de se soutenir mutuellement. L'association s'engage pour la reconnaissance et la réparation des injustices qui se sont produites et lutte pour que ces injustices ne se reproduisent pas.

L'association à but non lucratif Back to the Roots est affiliée au groupe d'intérêt Back to the Roots. À la fin de 2020, cette communauté comptera plus de 500 membres, dont environ 200 personnes adoptées au Sri Lanka.

L'association Back to the Roots est actuellement la seule organisation en Suisse à pouvoir soutenir la réunification avec la famille d'origine en donnant aux mères chercheuses du Sri Lanka l'accès à une base de données ADN. Pour de nombreuses personnes recherchant adoptées en Suisse qui ne connaissent pas leur nom d'origine ni leur date de naissance ou leur lieu de naissance en raison de faux documents d'identité, les bases de données ADN sont le dernier espoir de retrouver leur famille biologique.

Merci de soutenir notre crowdfunding sur <https://backtotheroots.net/reunion-de-la-mere-et-de-lenfant-au-sri-lanka/?lang=fr>.